Nations Unies A/C.1/52/PV.14

Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

Documents officiels

Première Commission

14e séance

Mardi 4 novembre 1997, à 10 heures
New York

Président : M. Nkgowe . . . . . (Botswana)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 83 de l'ordre du jour (*suite*)

Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission

M. García (Colombie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de faire une déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés sur ce point de l'ordre du jour.

Aujourd'hui, on s'accorde généralement à reconnaître que la Première Commission doit subir un processus de rationalisation afin de faciliter davantage le désarmement, tel qu'il est défini dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD I), qui a demandé à la Première Commission d'identifier des questions et des domaines qui peuvent faire l'objet de négociations, d'entreprendre un examen périodique de l'état de ces négociations et de présenter des propositions relatives à de nouvelles approches à l'égard d'une vaste gamme de questions de désarmement. Le Mouvement des pays non alignés est d'avis que l'appel lancé par la SSOD I à la Première Commission reste pertinent et valide.

En ce qui concerne la Première Commission, il est clair que la rationalisation et la simplification de ses travaux a été un processus permanent caractérisé par des succès et des revers. Le grand nombre de questions traitant de divers aspects du désarmement est un témoignage clair de la préoccupation et de l'urgence avec lesquelles les États membres considèrent des questions relatives à la réduction et à l'élimination des armements. Comme l'a montré le passé récent, certaines de ces questions étaient nouvelles et, en quelque sorte, elles reflétaient des faits nouveaux, alors que d'autres, en fait, la majorité, étaient des questions qui revenaient chaque année; cela témoigne, en partie, du non-respect des résolutions précédentes de l'Assemblée générale sur certaines de ces questions. Il convient également de reconnaître que, dans une certaine mesure, la répétition des mêmes positions et des mêmes procédures continue de faire obstacle à un résultat plus significatif des délibérations de la Première Commission.

Afin de rationaliser les travaux de la Première Commission, il sera utile d'examiner des groupes de questions selon le thème, par exemple, armes nucléaires et autres armes de destruction massive; armes classiques; désarmement régional et sécurité; transparence et mesures de confiance; espace; rapports des organes multilatéraux; mécanismes de désarmement et questions institutionnelles; sécurité internationale; et questions connexes relatives au désarmement et à la sécurité internationale.

Les autres domaines qui méritent d'être examinés sont les suivants : le regroupement de projets de résolutions au moment de leur examen et menée parallèle du débat thématique; le report de certaines questions si l'évolution politique le justifie; et le regroupement et la consolidation des résolu-

97-86402 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

tions traitant de questions analogues. Ce remaniement devrait tendre à organiser et à présenter plus clairement les questions que la Commission doit examiner sans préjuger de leur fond.

Il faudrait s'efforcer de présenter les projets de résolution sur chaque point bien avant qu'ils ne soient discutés à la Commission. Il faudrait donner suffisamment de temps à la tenue de consultations informelles. La Première Commission pourrait créer un ou plusieurs groupes qui seraient placés sous la direction du Vice-Président pour mener des consultations officieuses entre les délégations qui s'intéressent à différents projets de résolution.

Mme Hand (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Dans la déclaration australienne pendant le débat général, j'ai précisé clairement que la rationalisation de l'ordre du jour et des travaux de la Première Commission était importante pour notre délégation. Nous devons y procéder pour nous laisser le temps d'examiner de manière approfondie les questions prioritaires actuelles qui préoccupent la majorité des membres tout en permettant aux États de faire connaître les préoccupations qui leur sont propres ou qui sont régionales.

Dans cette déclaration, nous avions proposé de mieux utiliser le temps qui est maintenant consacré à un débat thématique — c'est-à-dire en l'employant à débattre de résolutions spécifiques ou de groupes de résolutions, en réduisant le nombre des résolutions, en particulier en regroupant des résolutions similaires, en adoptant tous les deux ans ou tous les trois des résolutions et en imposant des critères plus strictes aux demandes de rapports faites au Secrétaire général. À notre avis, les rapports du Secrétaire général qui ne comportent rien de nouveau ou qui ne contiennent que les avis d'un ou deux pays sont beaucoup trop nombreux. Un pays devrait faire distribuer son opinion sous la forme d'un document au titre d'un point particulier sans que celui-ci ne devienne un rapport du Secrétaire général.

Nous nous félicitons donc de la série de questions stimulantes que vous avez posées à la Commission dans votre déclaration d'hier, et je peux dire que pour ma délégation, la réponse à chacune d'entre elles est «oui». C'est facile à dire, mais nous sommes également disposés à entendre d'autres avis et à oeuvrer diligemment et en coopération avec les autres États Membres pour parvenir à un accord et pour mettre en pratique toutes les réformes possibles.

L'Australie n'a pas pour le moment d'opinion particulière sur la manière dont les questions dont s'occupe la Commission doivent être réorganisées thématiquement dans un nouvel ordre du jour. Nous notons les contributions apportées par le Canada et l'Union européenne et nous les étudierons.

S'agissant de la réduction, du regroupement des résolutions et de leur adoption tous les deux ans, nous ne pouvons que souscrire aux observations qui ont déjà été émises. Nous nous félicitons chaleureusement des initiatives prises par un petit groupe de délégations tant du Groupe occidental que du Mouvement des pays non alignés pour réduire ainsi la charge de travail de la Commission. On peut faire davantage. Tous les coauteurs des résolutions devraient adopter une approche réfléchie et ne pas traiter cette question comme une simple question Nord-Sud.

Nous convenons également de ce que la Commission devrait réduire la durée de ses travaux à quatre semaines. Nous n'utilisons pas pleinement le temps qui nous est imparti — certaines séances durent moins d'une heure — et c'est un gaspillage regrettable des ressources de l'ONU.

Pour terminer, notre délégation est disposée à travailler avec d'autres sur la question — tant lors de cette session de la Première Commission qu'au cours de l'année prochaine.

Mme Arce de Jeannet (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation souscrit aux points de vue exprimés par l'Ambassadeur de la Colombie au nom des délégations des pays du Mouvement des non-alignés au sujet du point 83 de l'ordre du jour, «Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission».

Le Mexique partage l'avis selon lequel les méthodes de travail de la Première Commission pourraient être révisées afin de déterminer les mesures qui pourraient mener plus efficacement à terme l'examen des points de l'ordre du jour. De ce point de vue, nous considérons que la proposition de regrouper le débat thématique avec l'examen des projets de résolution par groupes a du mérite, ce qui aboutirait à un exercice plus transparent pour la conduite des négociations.

Nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt les propositions présentées hier par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne et des délégations qui ont souscrit à sa déclaration. En particulier, notre attention a été appelée sur l'affirmation selon laquelle les délibérations sur l'ordre du jour de la Première Commission ne doivent pas se transformer en une question politique.

Nous estimons que la composition de l'ordre du jour de la Première Commission est une question de fond de la plus haute importance. Notre position quant aux points qui devraient être examinés et l'ordre dans lequel ils devraient l'être découlent de décisions qui reflètent la position des États dans le domaine du désarmement et de la sécurité.

Nous avons déjà dit que toute modification de l'ordre du jour du désarmement devra être apportée à la lumière des résultats obtenus lors de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous ne croyons pas qu'il soit utile de tenter de modifier l'ordre du jour sans qu'un accord général ne soit intervenu sur les objectifs et un programme en matière de désarmement. Par ailleurs, les priorités dans ce domaine sont celles qui ont été convenues par consensus à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978.

Conformément à l'accord général selon lequel nous devons nous limiter à réexaminer nos procédures, nous voudrions attirer l'attention de la Commission sur un communiqué adressé au Président de la Première Commission par le Président du Comité pour le désarmement des organisations non gouvernementales. Il est dit dans cette lettre que, contrairement à la pratique des années précédentes, les organisations non gouvernementales n'ont pas eu accès en cette occasion au débat général ou au débat thématique. Nous sommes favorables à une large participation des organisations non gouvernementales qui contribuent pour beaucoup à la cause du désarmement et à faire connaître les efforts de la communauté internationale dans ce domaine.

M. Mesdoua (Algérie) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la Colombie au nom des pays non alignés.

Dans son intervention devant la Commission lors du débat général, ma délégation avait fait part de sa disponibilité à examiner toute proposition visant à améliorer les méthodes de fonctionnement de notre Commission. Aussi, voudrait-elle apporter sa contribution au débat sur le point 83 relatif à la rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission.

Tout d'abord, ma délégation voudrait souligner que grâce à la rationalisation entreprise, il y a de cela quelques années, des progrès ont été réalisés même s'ils restent en deçà de nos espérances et même si des efforts restent encore à faire en vue de l'obtention de meilleurs résultats. À cet égard, des propositions faites, hier surtout, pour intéressantes et séduisantes qu'elles soient, méritent de notre point de vue d'être soigneusement étudiées.

Ma délégation voudrait réitérer, de nouveau, sa position sur le fait que la Première Commission doit continuer à centrer son attention sur les questions du désarmement et de la sécurité internationale dont elle est saisie.

Pour ce qui concerne le débat général, ma délégation estime que la formule actuelle a donné des résultats satisfaisants et a permis à chacun de s'exprimer sur les questions du désarmement et de la sécurité internationale. Ma délégation voudrait, dès lors, voir sa durée maintenue tout en souhaitant revenir à l'ancienne formule du débat général, à savoir des séances matin et soir comme ce fut le cas jusqu'à cette année, et jusqu'à ce que la liste des orateurs soit épuisée.

S'agissant du débat thématique, ma délégation serait moins encline à parler d'échec. En fait, les résultats peuvent paraître modestes eu égard à nos attentes et — si examen il y a de cet exercice — cet examen ne peut être revu qu'à la lumière de ces résultats. Il ne s'agit pas tant de rejeter complètement cet exercice que de revoir sa conception même si ma délégation reste flexible sur cette question, le plus important étant, nous semble-t-il, de consacrer le temps alloué à l'examen du débat structuré à des consultations informelles-formelles menées sous la direction d'un Vice--Président choisi par le Président sur des projets de résolution. Cela se fait au niveau d'autres commissions, et cela a donné également des résultats fort satisfaisants. Ceci permettrait sinon l'adoption d'un plus grand nombre de résolutions par consensus, du moins de rapprocher les points de vue des délégations sur un nombre important de questions.

D'ailleurs et dans ce cadre, l'introduction de projets de résolution à une date qui ne soit pas tardive aurait du mérite en ce qu'elle permet aux délégations d'en prendre connaissance assez tôt et d'en référer aux capitales. Même si des avant-projets circulent avant que les projets ne soient déposés, cette possibilité permet aussi au Secrétariat de disposer d'assez de temps pour présenter des projets de résolution mieux traduits car, trop souvent, la précipitation dans la présentation — qui est un petit peu notre responsabilité — a donné une traduction par trop approximative, quand elle n'est pas tronquée par l'omission de paragraphes.

Certes, le nombre trop élevé des résolutions présentées annuellement, constitue une tâche fastidieuse et un handicap certain quand il y a plus de 40 résolutions à traduire et à présenter dans les six langues officielles de l'ONU. Ma délégation en est consciente. Certes, la présentation de

quelques résolutions tous les deux ans, voire, pour d'autres questions, tous les trois ans, pourrait constituer une solution. Encore, faut-il s'entendre sur une formule qui recueille l'assentiment de toutes les délégations. Ainsi, il faudra au préalable que la Commission retienne d'abord, et accepte ensuite, les critères selon lesquels une résolution doit être présentée annuellement, biannuellement ou tous les trois ans. C'est dire combien sont grandes les difficultés à trouver un accord qui satisfasse tous les États et à accepter que l'examen des résolutions qu'ils peuvent présenter soit différé tous les deux ans, voire tous les trois ans. Aussi, ma délégation a quelques réticences à donner son accord à cette proposition, non pas en raison d'une position dogmatique, mais plutôt en raison de l'impraticabilité d'une telle proposition du moins en l'état actuel des positions. Mais si un accord général venait à intervenir, ma délégation serait prête à s'y rallier.

Par contre, la proposition de réarranger l'ordre du jour paraît tout à fait pertinente et d'actualité. L'on devrait, du point de vue de la délégation algérienne, étudier cette proposition pour les nombreux avantages qu'elle présente. Il y a actuellement au niveau de l'ordre du jour, une dispersion de questions qui nécessitent un regroupement; questions du même groupe tels que le désarmement nucléaire, les questions d'armes de destruction massive, de même s'agissant du désarmement conventionnel et de la sécurité internationale. Ma délégation dans ce cadre serait prête à s'associer aux efforts, mais il lui sera, toutefois, difficile d'accepter l'idée d'ajouter à l'ordre du jour d'autres questions sans rapport avec les points inscrits actuellement à ce même ordre du jour, comme il lui sera tout autant difficile de donner son accord à toute idée de retrancher de l'ordre du jour de la Commission, les questions actuellement examinées et figurant à cet ordre du jour.

En tout état de cause, toute réforme et/ou rationalisation devrait, de notre point de vue, améliorer les procédures de fonctionnement de la Première Commission et non pas remettre en cause ce qui a été consensuellement accepté par les États lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Document final adopté par cette session garde, du point de vue de l'Algérie, toute sa validité et sa pertinence tant qu'une quatrième session extraordinaire — à laquelle ma délégation est très favorable — n'en décide autrement.

M. Du Preez (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : L'Afrique du Sud s'associe entièrement à la déclaration faite par le représentant de la Colombie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans un contexte connexe, je voudrais souligner que nous appuyons fermement la proposition faite par le Secrétaire général consistant à revoir les travaux de la Première Commission afin de les mettre à jour, de les rationaliser et de les simplifier. À cet effet, nous pensons que la durée des sessions de la Première Commission pourrait être considérablement raccourcie sans aucune incidence ni sur le fond ni sur la quantité du travail accompli ici.

En ce qui concerne les moyens pratiques d'actualiser, de rationaliser et de simplifier les travaux de la Première Commission, le principe directeur devrait être la nature du travail entrepris par cet organe. La Première Commission devrait déterminer les priorités dans les questions et les domaines en vue des négociations sur le désarmement, examiner annuellement ou périodiquement les négociations dans des domaines spécifiques et faire des propositions concrètes sur de nouveaux domaines ou de nouvelles approches en matière de non-prolifération, de désarmement et de contrôle des armements.

Les ressources, financières et autres, consacrées par les États Membres aux travaux de cet organe devraient également être prises en compte afin de permettre la participation la plus large possible de tous les Membres, y compris les petits pays du monde en développement.

Des mesures éventuelles pour mettre en oeuvre la déclaration faite par le Mouvement des pays non alignés et pour renforcer l'efficacité de la Première Commission pourraient comprendre, entre autres, l'examen des projets de résolution de la Première Commission selon les groupes auxquels ils appartiennent, et la fusion du débat thématique avec cet examen. Cela permettrait aux délégations d'exprimer leurs vues sur les thèmes de chaque groupe et éliminerait le besoin d'un débat thématique dans le cadre du programme de travail de la Première Commission.

De même, les coauteurs des projets de résolution devraient également être encouragés à s'interroger sur la nécessité d'examiner annuellement chaque projet de résolution. Les projets de résolution qui ne changent pas radicalement d'une année à l'autre pourraient être examinés tous les deux ans selon le principe qu'une fois adoptées par l'Assemblée générale, les résolutions restent applicables jusqu'à leur examen ultérieur. Les projets de résolution annuels doivent être ceux où l'évolution continue de la situation mondiale doit être prise en compte et ceux dont la nature est telle que l'Assemblée générale doit être saisie de la question chaque année. L'examen des voies et moyens de raccourcir le débat général à la Première Commission doit

également être pris en compte. Il faudrait enfin prévoir des séances aussi bien le matin que l'après-midi.

La session de la Première Commission pourrait effectivement être réduite à quatre semaines et cela laisserait suffisamment de temps pour la discussion des différentes questions de chaque groupe de projets de résolution. L'un des objectifs du programme de réformes proposé par le Secrétaire général est de rendre l'ONU plus économe, mais il faut rappeler, à cet égard, qu'il en coûte beaucoup aux États d'envoyer des délégations aux sessions de la Première Commission et de les y garder pendant de longues périodes de temps. Ceci pourrait limiter la participation des États dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Une large participation à l'examen des véritables questions qui contribuent quotidiennement à causer le plus grand nombre de morts directement imputables aux armes — par exemple, les armes de petit calibre, les armes légères et les mines terrestres — est à notre avis essentielle.

La restructuration de la Première Commission qu'entraînerait, entre autres, le raccourcissement de la durée des sessions, pourrait attirer davantage d'experts des capitales pour participer aux réunions, et renforcerait considérablement la contribution de tous les Membres de l'ONU. C'est une question importante, car la Conférence du désarmement, dont la composition est limitée et qui a également besoin d'être réformée et démocratisée, ne permet pas la participation de tous les Membres de l'ONU. Beaucoup de pays non membres de la Conférence du désarmement ont comme seul autre recours celui de participer à la Première Commission et à la Commission du désarmement.

Pour terminer, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, de l'appui et de la coopération entiers de l'Afrique du Sud dans les efforts que vous déployez pour trouver un accord général sur les moyens de rationaliser les travaux de la Première Commission et de la Commission du désarmement. Nous vous invitons à poursuivre les consultations pour que nous parvenions à cet accord à la présente session.

M. Parnohadiningrat (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je voudrais dire que ma délégation s'associe entièrement à la déclaration prononcée par le représentant de la Colombie au nom du Mouvement des pays non alignés. La nécessité de rationaliser et de réformer se fait sentir depuis longtemps et le processus est engagé depuis pas mal de temps. Le Bureau s'y est déjà attelé dans le passé, en concertation avec les États Membres, mais les résultats ont été mitigés. Il faut donc continuer à s'efforcer de concevoir une structure plus rationnelle que celle qui existe actuellement et repenser certaines procédures pour revitaliser les travaux de la Première Commission. Ma délégation estime, comme l'a dit le représentant de la Colombie au nom du Mouvement des pays non alignés, que la Commission pourrait décider d'entreprendre la rationalisation en examinant dans le cadre du débat structuré des groupes de points et en groupant de même les résolutions relevant de ces points. Ma délégation considère que l'on devrait définir ainsi à peu près neuf groupes de points.

Sous «armes nucléaires et autres armes de destruction massive», on trouverait les questions relatives au nucléaire, dont le désarmement nucléaire, les négociations bilatérales sur les armes nucléaires, l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, l'interdiction de produire des matières fissiles à des fins militaires, la non-prolifération et les zones exemptes d'armes nucléaires et questions connexes. Parallèlement, la catégorie des armes classiques engloberait la réduction des forces armées et des budgets de la défense, les transferts d'armes et les armements de toute nature.

Pour ce qui est de l'ordre du jour de la Commission, ma délégation estime que l'ordre du jour actuel traduit bien la réalité de la conjoncture présente sur le plan politique et sur le plan de la sécurité et garde donc sa pertinence. Il est largement reconnu qu'il est utile d'approcher le désarmement et la sécurité sous un angle régional et c'est ce qui a été fait à maintes reprises. La transparence et le renforcement de la confiance incluraient l'information objective sur les questions militaires, le Registre des armes classiques des Nations Unies et les questions relatives à l'adhésion aux accords de non-prolifération et de désarmement.

Sous «espace», on trouverait la prévention de la course aux armements dans l'espace et l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Les rapports de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement, ainsi que d'autres rapports, tel celui proposé par le Secrétaire général, relèveraient de la rubrique «rapports des organes multilatéraux». Les questions telles que le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement, la Semaine du désarmement, le programme de bourses, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement et l'état des accords multilatéraux de désarmement tomberaient sous le point «mécanismes de désarmement et questions institutionnelles». La question de la sécurité internationale, en particulier celle de la grande majorité que représentent les États non dotés de l'arme nucléaire, a toujours été un point important de l'ordre du jour de la Première Commission.

Enfin, le groupe proposé comprend aussi les questions connexes relatives au désarmement et à la sécurité internationale, étant donné l'importance du parallélisme et de la coordination entre ces deux aspects. On pourrait encore envisager de combiner plusieurs résolutions quand l'évolution de la situation politique le permet. Même quand l'angle de vue est différent, ce regroupement peut être possible. Le renvoi de certaines questions mérite aussi d'être envisagé. Par ailleurs, la présentation des projets de résolution bien avant leur examen accélérerait les travaux de la Commission. Celle-ci pourrait aussi adopter de nouvelles méthodes consistant par exemple à mener des consultations officieuses sur des projets de résolution entre les groupes de pays sous l'égide d'un vice-président.

La démarche exposée dans la déclaration du représentant de la Colombie reprend l'ensemble des tâches qui incombent à la Commission. Il n'en découle pas directement que la rationalisation constitue le seul moyen de revitaliser la Première Commission, mais elle n'en demeure pas moins une condition préalable essentielle.

M. Rao (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Nous souscrivons entièrement à la déclaration prononcée par la Colombie au nom du Mouvement des pays non alignés concernant la rationalisation des travaux de la Première Commission. Je prends brièvement la parole pour réagir aux suggestions faites hier quant au réagencement de l'ordre du jour de la Commission.

Comme l'a dit la Colombie au nom du Mouvement des pays non alignés, tout réagencement de l'ordre du jour doit viser à une organisation et une présentation plus claires des points inscrits, sans préjuger du fond. Or, c'est ce que font, à notre sens, les propositions formulées hier. Nous ne pouvons pas tolérer que le désarmement nucléaire soit retiré de l'ordre du jour. Les tentatives visant à imposer un traitement particulier des questions nucléaires sous couvert d'un réagencement de l'ordre du jour ne sauraient aider la Commission.

La priorité assignée au désarmement nucléaire dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale garde sa pertinence et son importance primordiale. L'inclusion ou l'exclusion de points inscrits à l'ordre du jour d'une session particulière de l'Assemblée générale ne peut résulter que de résolutions adoptées à cet effet au terme d'une procédure établie. Un éventuel réagencement ne devrait donc pas affecter le processus et les questions de fond. Comme la Colombie l'a dit au nom du Mouvement des pays non alignés, un tel réagencement devrait avoir pour but de mieux organiser et présenter les questions à traiter, sans préjuger du fond.

M. Pearson (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais associer la voix de ma délégation aux vues exprimées par la délégation australienne ce matin, qui nous semblent constructives et sensées.

Ma délégation étudiera avec attention les propositions avancées par les autres délégations, notamment celle de l'Union européenne, les suggestions canadiennes et les observations de l'Afrique du Sud ainsi que la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous pensons que la nécessité de réformer et de rationaliser les travaux de la Commission est indiscutable et nous sommes disposés à travailler de concert avec d'autres pour examiner ces questions et y trouver des solutions.

M. Akram (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Sur le plan de la logique, on pourrait se poser des questions sur la nécessité même de ce que l'on dit vouloir réformer. Mais en suivant cette logique, on risquerait de mettre bien des bureaucraties en grand péril.

Ma délégation s'associe de tout coeur à la déclaration prononcée par le représentant de la Colombie en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, concernant la manière de rationaliser les travaux de la Première Commission. Je voudrais simplement ajouter que nous avons peut-être besoin d'être davantage informés sur les buts et objectifs que la Première Commission s'efforce de réaliser. Dans ma précédente intervention lors du débat consacré au système de l'ONU, j'avais tenté de définir, au nom de ma délégation, les quatre objectifs que la Commission pouvait réaliser; je ne les répéterai pas. Ils sont de toute façon en partie mentionnés dans le document du Mouvement des pays non alignés.

Il nous apparaît clairement que le débat général continue de répondre à un objectif fonctionnel et politique au sein de la Première Commission et il devrait donc être maintenu à l'avenir. La durée de ce débat, qui est de deux semaines, est peut-être ce qui convient. Cependant, en ce qui concerne les projets de résolution qui sont présentés chaque année — entre 45 et 50 —, nous estimons que toutes les délégations devraient respecter une date limite de présentation. Les délégations pourraient peut-être distribuer leurs projets de résolution sous leur forme initiale au cours de la première semaine du débat général.

Le retard intervenant dans la présentation des projets de résolution s'explique par le fait que les délégations

cherchent à obtenir le plus grand nombre d'auteurs possible pour chaque projet. Ces projets pourraient peut-être être présentés au Secrétariat à condition qu'ils paraissent initialement sous forme de copie bleue non traduite, ou ce qui était habituellement des copies bleues. Le projet ne pourrait sortir sous sa forme finale dans toutes les langues que lorsque les délégations auraient réuni un nombre satisfaisant d'auteurs ou qu'elles auraient apporté les amendements ou révisions nécessaires. Ceci répond à deux objectifs. Premièrement, cela renforcerait les possibilités qu'offrent les consultations; deuxièmement, le Secrétariat pourrait ainsi traiter les projets de façon progressive pour ne pas être submergé à la dernière minute, quelques jours avant que les délais n'arrivent à échéance.

Troisièmement, sans fil conducteur, le débat thématique ne s'avère pas très utile. À l'instar des déclarations faites par le Mouvement des pays non alignés, l'Union européenne et d'autres, nous estimons que le temps consacré au débat thématique pourrait être plus utilement mis à profit si l'on pouvait examiner les projets de résolution qui auraient déjà été présentés au cours de la première semaine. Les débats pourraient être axés autour de plusieurs thèmes semblables qui seraient regroupés en fonction des projets présentés. Cela permettrait d'orienter les discussions, ou les débats thématiques, si vous voulez, sur les projets de résolution et de favoriser ainsi de meilleurs échanges de vues entre les délégations.

Quatrièmement, en ce qui concerne l'ordre du jour, ma délégation convient avec la délégation mexicaine qu'il doit tenir compte des décisions prises par l'Assemblée générale et par des organisations intergouvernementales et qu'il serait ainsi difficile de le réviser ou de l'élaguer de façon arbitraire. Le regroupement des points ou leur réagencement, comme l'ont en partie suggéré l'Union européenne et le document du Mouvement des pays non alignés, devrait être possible, ce qui rendrait difficile l'élimination de certains d'entre eux.

Cinquièmement, en ce qui concerne le nombre des résolutions, nous estimons que l'Assemblée générale ne peut pas décider de cette question. Il incombe aux délégations concernées de faire preuve de retenue et personne ne devrait pouvoir empiéter sur le droit souverain qu'ont toutes les délégations de présenter ou de représenter un projet de résolution si elles considèrent que c'est nécessaire. En tout cas, pour certaines résolutions, il y aurait un message politique, si l'une d'entre elles n'était pas présentée à une session donnée, par exemple, si le Pakistan ne voulait pas présenter sa résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud.

Sixièmement, pour ce qui est du regroupement ou du réagencement des points, nous estimons que le document qui nous a été distribué hier par l'Union européenne est utile. Nous relevons certaines contradictions inévitables dans les listes, mais elles pourraient être rectifiées et il pourrait s'avérer utile d'entreprendre un tel exercice.

Le document du Mouvement des pays non alignés contient une idée supplémentaire qui n'est pas reprise dans les propositions de l'Union européenne. Il s'agit de la proposition visant à tenir des consultations officieuses entre délégations. Ma délégation est d'avis que la Première Commission devrait déployer beaucoup plus d'efforts qu'elle ne le fait actuellement en vue de parvenir, autant que possible, à un consensus sur toutes ses résolutions. Nous devrions, en principe, adopter la pratique suivie par la deuxième Commission qui consiste à tenir des consultations officieuses structurées sur divers projets de résolution sous la conduite des deux Vice-Présidents de la Deuxième Commission. C'est une pratique qui pourrait être appliquée par la Première Commission, si nous voulons réaliser un plus large consensus sur les divers points et questions qui sont présentés à cette Commission pour qu'elle prenne une décision.

Par principe, ma délégation pense également que la Première Commission devrait éviter que ses résolutions ne se recoupent et qu'elle devrait s'abstenir d'adopter des résolutions semblables ou parallèles qui ne diffèrent pas sur le fond. Cette pratique permettrait peut-être de réduire le nombre des résolutions de 5 à 10 %.

Enfin, nous continuons d'accorder beaucoup d'importance aux travaux de la Commission du désarmement, et ma délégation, pour sa part, ne pense pas qu'il faille l'éliminer. Par contre, nous pourrions l'utiliser de façon plus rentable si nous l'utilisions comme une sorte de comité directeur en permettant ainsi à la Première Commission d'aborder des questions importantes, actuelles ou controversées, à propos desquelles la Commission du désarmement pourrait lui faire des recommandations et lui présenter des propositions. À cette fin, nous pourrions envisager la possibilité de tenir la session de la Commission du désarmement à une date quelque peu plus rapprochée de celle de la Première Commission.

Pour terminer, j'aimerais revenir sur la déclaration de mon collègue de l'Union européenne qui nous a mis en garde contre toute tentation d'empiéter sur le propre domaine de l'Assemblée générale et sur les propositions du Secrétaire général concernant la réforme du Secrétariat des Nations Unies. Ayant jadis été représentant auprès de l'Union européenne, je suis parfaitement conscient de la

nécessité d'une rectitude politique en matière d'attributions. Je voudrais cependant ajouter que la procédure et la méthode ne doivent pas être utilisées pour modifier les décisions et les directives politiques fondamentales des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Ma délégation, pour sa part, constate avec satisfaction qu'au premier paragraphe du document contenant le plan à moyen terme pour la période 1998-20001 (A/51/6/Rev.1) il est dit :

> «Ses orientations et objectifs découlent des grandes orientations et objectifs arrêtés par les organes intergouvernementaux».

Le document concernant le budget indique également clairement que le mandat du Secrétariat procède de la Charte et des buts et objectifs arrêtés par l'Assemblée générale et se fonde sur les priorités établies dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale.

C'est pourquoi notre débat sur la rationalisation des travaux de la Première commission et notre précédente discussion thématique sur le mécanisme des Nations Unies sont, à nos yeux, importants et pertinents pour l'orientation de notre Organisation et l'appui que les États Membres sont en droit d'attendre du Secrétariat afin de faciliter la formulation et l'adoption de nos décisions et leur mise en oeuvre. Nous sommes persuadés que le Secrétaire général et le Secrétariat continueront d'agir en conformité avec ces décisions et mesures de caractère législatif adoptées par les États Membres.

M. Sha Zukang (Chine) (*interprétation du chinois*) : En ce qui concerne la question de la rationalisation des travaux de la Première Commission, la délégation chinoise pense que la Première Commission est l'organe le plus représentatif pour traiter des questions relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et à la sécurité internationale. Son rôle et son efficacité devraient être rehaussés et renforcés. La rationalisation de ses travaux est l'un des moyens d'atteindre cet objectif. La délégation chinoise appuie sans réserve la déclaration du Mouvement pays des non alignés.

La rationalisation des travaux de la Première Commission a déjà fait l'objet de longues discussions. Depuis 1994 nous avons débattu de cette question et, dans les récentes années, nous avons adopté certaines mesures à cet égard. On peut dire que les initiatives de toutes les parties ont été couronnées de succès et que des progrès ont été réalisés en matière de rationalisation des travaux de la Première Commission. Dans l'ensemble, ses travaux sont aujourd'hui rationalisés; ils ne sont pas complètement irrationnels.

Cependant, des améliorations restent possibles. On peut dire que le débat «thématique structuré» officieux a joué un certain rôle. Il a permis aux débats de la Première Commission d'être plus ciblés et plus précis, et les États Membres sont ainsi mieux à même de comprendre la position des différentes délégations sur les importantes questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement sur le plan international. Si nous utilisons pleinement et correctement ce mécanisme, il peut se révéler productif.

D'un autre côté, nous constatons que cet arrangement a des effets négatifs. Il empiète sur le débat général et, dans une certaine mesure, sur la discussion de projets de résolution. En abordant cette question de la rationalisation des travaux de la Première Commission, nous pensons que l'on peut toujours utiliser ce laps de temps pour une discussion systématique et avoir, en même temps, les moyens d'examiner les projets de résolution, c'est-à-dire que l'on peut à la fois utiliser la méthode de groupement et conduire le débat thématique relatif aux projets de résolution. De cette manière nos débats seront plus ciblés et l'on comprendra mieux les positions distinctes des différentes délégations. On évitera ainsi le double emploi dont je viens de parler.

Certes, une autre question se pose, car les auteurs des projets de résolution ont besoin de temps pour se consulter. L'expérience a montré que ces consultations sont indispensables. Si nous devions examiner les projets de résolution immédiatement après le débat général cela ne donnerait pas suffisamment de temps pour la préparation de certains projets de résolution. C'est pourquoi, l'approche proposée par le Mouvement des non alignés est, selon nous, particulièrement pertinente.

En ce qui concerne la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission, je voudrais souligner que, tel qu'il existe, cet ordre du jour est le résultat d'une discussion approfondie entre les délégations. De manière générale, cela nous a été utile, même s'il est des délégations ayant des préférences pour certains points de l'ordre du jour. Des délégations vont jusqu'à maintenir que certaines questions devraient être rayées de l'ordre du jour. La délégation chinoise pense aussi que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ne sont pas nécessaires et auraient dû avoir été biffées depuis longtemps. Par respect pour l'opinion d'autres délégations, je ne mentionnerai pas les points dont il s'agit.

Toutefois, pour en revenir aux préoccupations exprimées par d'autres délégations, nous pensons que d'une manière générale, nous n'avons pas besoin de réaménager l'ordre du jour. Je veux dire par là que nous ne devrions

pas y apporter de changement important, et n'avons pas besoin d'y ajouter ou d'en retrancher certaines questions. Nous partageons l'opinion exprimée par les membres du Mouvement des pays non alignés selon laquelle il conviendrait pour faciliter nos discussions, de regrouper certains points de l'ordre du jour.

Nous estimons que le désarmement et la maîtrise des armements doivent être assurés par les États membres des organisations créées en vertu de traités internationaux et que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ne saurait s'y substituer. Parallèlement à la rationalisation des travaux de la Première Commission, il conviendrait également de rationaliser le Secrétariat de manière que ce dernier puisse, conformément au mandat qu'il a reçu des États Membres, leur dispenser de meilleurs services. Spécifiquement, il devrait fournir un appui logistique plus solide aux États Membres.

Il convient de souligner, qu'un Secrétariat rationalisé devrait et ne pourrait que travailler en plein accord avec le mandat qui lui a été confié par les États souverains. Il ne doit en aucune circonstance calquer le rôle des États souverains ou des organisations créées en vertu des traités et encore moins s'y substituer. Toute tentative pouvant porter atteinte aux droits des États souverains sous prétexte de rationaliser et de réformer la Première Commission doit être fermement rejetée.

Ces positions de la délégation chinoise sont préliminaires. Nous avons écouté attentivement les vues exprimées par l'Union européenne, par notre Président et par les délégations au sujet de la rationalisation des travaux de la Commission et de la réforme de son ordre du jour. La délégation chinoise étudiera attentivement ces vues, et suggestions et les commentera plus tard, au moment opportun.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par l'ambassadeur de la Colombie au nom du Mouvement des pays non-alignés.

Les méthodes de travail de la Première Commission se sont améliorées ces dernières années. Il y a lieu de relever à ce propos la réduction du nombre de projets de résolutions ainsi que le regroupement des débats sur le désarmement et les questions de sécurité. Cependant, en nous fondant sur les réalisations du passé et en particulier sur le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, beaucoup peut être fait pour rationaliser les travaux de la Commission de manière à les orienter davantage vers des résultats. Selon nous, on pourrait pour ce faire envisager de réduire davantage encore le nombre des points à l'ordre du jour et celui des projets de résolution, en fusionnant les points, projets et débats thématiques ayant un lien entre eux ou traitant de questions connexes.

Par ailleurs, je voudrais informer la Première Commission que le Gouvernement iranien a déposé hier son instrument de ratification de la Convention sur les armes chimiques auprès du Secrétaire général de l'Organisation. À partir du mois prochain, l'Iran sera Partie à la Convention.

La séance est levée à 11 h 30.